Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 087-218706505-20260921-D2026CCAS20-DE

Délibération du Conseil d'Administration du CCAS de FEYTIAT

L' An deux mil vingt six le 21 septembre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni à dix huit heures en session ordinaire à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance de Feytiat, salle Pierre Doré, sous la Vice-Présidence de Madame Danielle BARRIERE.

Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation : 11 septembre 2026

PRÉSENTS : D. BARRIÈRE - JF. BATIER - M. BOISSONNEAU - JL. CHAUMON - C. GAUJARD - E. HELIER-TAUTER - D. NICOT - JF. MELLIER - J. MORIN.

ABSENTS EXCUSÉS : L. LAFAYE - S. MOURET (procuration D. NICOT) - L. FRION - M. TRICARD (procuration D. BARRIÈRE) - C. GOUDOUD (procuration JF MELLIER) - C. DEMATHIEU (procuration M. BOISSONNEAU).

OBJET : AIDES EXCEPTIONNELLES

4 familles ont déposé un dossier de demande d'aide exceptionnelle.
Les dossiers ont été étudiés avec attention.

Après étude des **4** dossiers, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité :
- d'aider **4** familles pour un total de **670€.**

Les aides attribuées seront versées directement aux différents créanciers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré le 21 septembre 2026

Pour le Président et par délégation de signature,

La Vice- Présidente du CCAS,

D. Barrière

Danielle BARRIERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
FEYTIAT
87220

D2026CCAS20